



Je préfère continuer à me battre

EN 2012, ARTHUR ET VINCENT SONT MORTS AU TRAVAIL, ENSEVELIS SOUS DES TONNES DE SUCRE. DEPUIS, LEURS COMPAGNES ESSAIENT D'OBTENIR JUSTICE.



Propos recueillis par Cécile Andrzejewski
Illustrations Caroline Laguerre

Marion — Je me prépare à partir bosser à l'hôpital ce 13 mars 2012, vers 18 heures, quand ma belle-sœur me téléphone: « *C'est horrible, il y a eu un accident. Arthur a eu un accident.* » Je ne comprends pas si c'est arrivé sur le trajet, au travail... Je ne mesure pas ce qui s'est passé, je lui demande si je peux quand même aller bosser. Non. « *C'est grave, c'est très grave.* »

Fanny — Mon fixe sonne vers 15 heures. Bizarre, à cette heure-ci. C'est un ami cordiste. Il a une voix hachée. « *Vincent a eu un accident. Dans un silo de sucre. Ils étaient deux. Les secours les cherchent.* » Mon cerveau se déconnecte, mais une petite partie de moi reste lucide: « *Ça s'est passé à quelle heure?* » « *Midi.* » Je comprends. Enseveli trois heures. Plus rien à faire. Je m'écroule en hurlant. Je sens mon cœur qui se déchire. Pourquoi moi? Mon ami me rejoint à la maison en fin de journée. Quand son téléphone sonne, il répond à voix basse, je vois ses yeux s'éteindre, son corps s'affaisser. Je croise son regard, il baisse les yeux, ne dit rien, mais je sais. Ma sœur nous alerte: elle a vu sur Internet que les corps de deux cordistes ont été retrouvés dans un silo à sucre chez Cristal Union à Bazancourt, près de Reims. C'est fini.



Marion — Arthur avait accepté une mission d'intérim d'une semaine pour nettoyer ce silo. Cristal Union est un des plus gros producteurs de sucre d'Europe. Il sous-traitait à une entreprise de nettoyage, Carrard Services, qui elle-même sous-traitait à une boîte d'intérim, la Sett. Au début, je garde cet espoir que ce n'est pas lui, la victime. Je me répète : « *Tant qu'on n'aura pas identifié les corps...* »

Fanny — Ils étaient trois intérimaires : Arthur Bertelli, Vincent Dequin et Frédéric Soulier. Frédéric est le seul survivant. Il a tout raconté au procès au tribunal correctionnel de Reims. Ce matin-là, leur mission consiste à nettoyer un silo de quarante mètres qui contient encore dix mètres de sucre, en grattant les parois. Ils s'accrochent pour descendre au fond, prennent pied sur un bloc de sucre solide et se retrouvent finalement à devoir creuser la matière pour dégager un accès. Tout à coup, le sol se dérobe, comme dans du sable mouvant. Le sucre se met à couler sous eux, un entonnoir les aspire en quelques minutes. Ils ne le savaient pas, mais les trappes au fond du silo étaient ouvertes.

« **Tout à coup, le sol se dérobe, comme dans du sable mouvant. Ils ne le savaient pas, mais les trappes au fond du silo étaient ouvertes.** »

Marion — Fred l'a raconté au procès, en première instance, et le cordiste et blogueur Éric Louis l'a cité sur son blog : « *J'ai vu Arthur glisser vers le bas, entraîné par ses matériels, déjà recouvert de sucre. Vincent a suivi. Il a essayé de se dégager, il a maintenu sa tête le plus longtemps possible vers le haut, mais le sucre a continué à l'ensevelir. Il m'a dit : "C'est mon tour." J'ai essayé de le rassurer. Mais je ne pouvais rien faire. Mon matériel également pris dans le sucre, je me suis retrouvé dans un cône, à deux mètres de la surface. Je me suis vu mourir.* »

Fanny — Juste avant de disparaître, Vincent lui a crié : « *Coupe ta corde !* » C'est grâce à ça que Fred a pu s'en sortir, car il n'était pas encore englouti par le sucre. Dès qu'on est enseveli jusqu'aux cuisses dans un silo, il est presque impossible de sortir seul sans aide. Les cordes du dessous, au lieu de les protéger, les ont tirés vers le bas avec une force énorme, s'allongeant, du fait de leur élasticité. Fred a expliqué comment le bout de corde sous lui, entre ses pieds, l'entraînait vers le fond. Il l'a coupée sous le système qui le retenait au niveau des cuisses et a pu se raccrocher in extremis à une autre corde, un peu plus haut. Vincent était passionné d'escalade et de spéléo, il aimait ça, les cordes. Il faisait toujours super attention à la sécurité. Il

savait que le risque était tout le temps là. La veille de la mission à Bazancourt, il n'était pas serein. Deux ans plus tôt, un cordiste avait failli mourir chez Carrard Services. Mais Vincent avait besoin d'argent. C'était la reprise après l'hiver, qui est la basse saison pour les cordistes dans la plupart de leurs métiers : le lavage de vitres, le bâtiment, les silos.

Marion — **Je ne connaissais pas grand-chose au métier d'Arthur.** Dans mon esprit, il y avait beaucoup de sécurité. Ces cordes, ces baudriers... un matériel perfectionné. Après l'enterrement, le gérant de la boîte d'intérim est venu avec un cordiste à la maison. Il m'a expliqué ce qu'il peut se produire quand on travaille sur du sucre. Il m'a répété qu'a priori des trappes sous le silo auraient été ouvertes et qu'Arthur et Vincent, eux, avaient fait ce qu'il fallait. Avant ça, plu-

sieurs nuits j'ai fait le même cauchemar : Arthur me téléphone, il me dit qu'il n'est pas mort, qu'il m'expliquera. Il semble pressé, raccroche vite après m'avoir donné rendez-vous à 20 heures à la gare de Lyon, à Paris, devant le panneau de la voie A, là où nous prenions toujours le train pour rentrer chez nous, dans le Sud. Je vais au rendez-vous, je l'attends. Il n'arrive jamais. Je pleure et je me réveille en sursaut me rappelant qu'il est mort. Après avoir compris l'accident, j'ai fait plein d'autres cauchemars, beaucoup plus précis, du déroulé des événements. Avec beaucoup trop de détails, que j'aurais préféré ne jamais connaître. Je revois, encore et encore, Arthur mourir, aspiré par le sucre, impuissant. Il avait 23 ans, c'était l'homme de ma vie, on était ensemble depuis sept ans, on voulait des enfants. Quand ça m'est tombé dessus, j'ai vu ma vie finie. Je ne mangeais plus, je ne dormais plus. Une morte-vivante. J'ai enchaîné des séances chez le psy pendant six mois, des anxiolytiques, des somnifères à cause des cauchemars horribles.

Fanny — **Vincent avait 33 ans, on essayait d'avoir un enfant,** on venait d'acheter une maison. On se connaissait depuis le lycée, on était ensemble depuis douze ans. Aux pompes funèbres, je me suis dit : à 31 ans, choisir le cercueil de l'homme de sa vie, les boules. Vincent était persuadé qu'il mourrait jeune. Il me répétait : « *S'il m'arrive quelque chose, je ne veux pas que tu restes toute seule, je veux que tu profites.* » Je ne souhaite à personne de vivre ce que j'ai vécu, mais je dois dire que cette phrase m'a aidée. Quand j'ai appris qu'un deuxième cordiste était décédé, j'ai demandé au gérant de la boîte d'intérim si l'autre victime avait une compagne, je voulais lui parler. À partir du mois de mai, deux mois après l'accident, Marion et moi on s'est vues, on a passé des week-ends ensemble, parfois on a traversé la France pour se retrouver. On a eu soif de profiter de la vie.

Marion — Fanny est dans les Ardennes, moi dans l'Hérault, à 900 kilomètres l'une de l'autre. Dès le début, on s'est parlé au téléphone, en pleurs, sans gêne ni barrière. On s'est tenu au courant pour la reconnaissance du corps, les obsèques, le dépôt de plainte. Fanny me comprend. Parfois, j'ai besoin d'être rassurée : est-ce qu'elle éprouve la même solitude à l'anniversaire du décès ? Le même sentiment d'être incomprise malgré les personnes qui nous entourent ?

Fanny — J'ai commencé à envisager de rencontrer quelqu'un au bout de six mois. Tout de suite, je parle de Vincent. C'est tellement lourd. Certains me le disent. Mon compagnon d'aujourd'hui a bien réagi, il a compris. Il m'a posé des questions sur les circonstances de l'accident, il en avait entendu parler, ça avait fait un peu de bruit dans la région. Je n'ai pas eu besoin de lui dire que j'étais toujours amoureuse de Vincent, il l'a compris aussi. On en a discuté. Ça lui a paru normal. Maintenant, on est pacésés, on a deux enfants.

Marion — Un jour, une amie au travail me dit : « *Maintenant les rencontres se passent sur Internet, je te crée un profil.* » Elle force un peu la chose, c'est comme ça que je recommence à discuter avec des mecs. Quand je me présente en ligne, je lâche la bombe en même temps que ma profession d'infirmière. Comme pour avertir. Le premier rendez-vous est le bon. Quand je lui annonce que je suis restée sept ans en couple avec Arthur, décédé lors d'un accident de travail, il est très mal à l'aise et désolé pour moi. Je lui raconte aussi que nous attendons un procès, et que je comprendrais qu'il parte en courant. Mais il me rassure : « *C'est ton histoire, je le respecte et je suis prêt à t'accompagner.* » On est mariés, on a deux enfants.

Il m'aide pour le dossier parfois, mais je garde pas mal de choses pour moi. Ça reste hypercompliqué de se livrer totalement. Parfois, je craque. Tout le monde ne peut pas accueillir la tristesse de sa compagne pour un autre homme. Mon mari le fait très bien. Mais dès qu'il y a une dispute, je ne peux pas m'empêcher de me dire : avec Arthur, ça n'aurait pas été comme ça. Quand je regarde mes filles, il m'arrive de penser : j'aurais pu vivre cette vie de famille avec Arthur.



Fanny — On a des valises un peu plus lourdes que les autres personnes de notre âge. Il va falloir qu'on gère toute notre vie. Je redoute le moment d'en parler à mes enfants. Quand j'ai mis en vente la maison que j'avais avec Vincent, ils m'ont demandé : « Maman, pourquoi tu as une autre maison ? » J'évite le sujet parce qu'ils sont encore petits, 5 et 6 ans ; ils ne m'ont pas encore demandé de détails, mais forcément un jour ou l'autre ils attendront des réponses.

Marion — **Il y a les dates qui, tous les ans, seront hyper-violentes pour nous :** la date de l'accident, la date d'anniversaire, Noël. À présent, je déteste Noël, je vois cette chaise vide, je n'arrive pas à m'enlever cette image de la tête. Pendant des années je me sentais coupable de reconstruire quelque chose, je suis même retournée chez le psy. Je dois bientôt reprendre rendez-vous, pour mes filles. Elles ont 6 ans et 3 ans et demi, elles sont très curieuses. Jusque-là, je ne leur avais jamais parlé de l'accident, et puis cet été elles sont tombées sur un souvenir d'Arthur : un collier qu'il avait rapporté de République dominicaine. Il est rangé dans la malle de déguisements de mes filles. La plus grande m'a demandé d'où il venait. « Avant papa, maman avait un autre amoureux, ce collier était à lui. » Évidemment, elle voulait savoir son prénom, où il était. Je lui ai expliqué qu'il avait eu un accident, qu'il était décédé. Pas simple.

Fanny — On a aussi besoin de justice. On a l'impression d'en être privées tellement ça traîne. Les deux boîtes se rejettent la responsabilité. Carrard Services estime que la faute vient de Cristal Union parce qu'il y a eu ces trappes ouvertes par quelqu'un de chez eux. Cristal Union répond qu'il était noté dans la procédure que ces trappes seraient ouvertes. Cinq ans après

l'accident, en juin 2017, un cordiste de 21 ans a trouvé la mort à Bazancourt, enseveli sous des granulés de céréales. Alors, des proches et des collègues ont monté une association, qu'ils ont appelée Cordistes en colère, cordistes solidaires. Ils ont commencé à chercher des chiffres sur les accidents du travail dans leur profession : rien. Il n'en existe pas, car les cordistes interviennent dans des branches différentes – les travaux publics, l'industrie, l'agriculture – qui tiennent chacune leurs statistiques. L'association s'est mise à recenser les accidents mortels. Sur environ 8 500 cordistes en France – dont près de la moitié en intérim –, au moins 26 sont morts ces quinze dernières années. En proportion, c'est énorme. Pour se rendre compte de l'ampleur, Éric Louis, le cofondateur de l'association,

a effectué un calcul, en imaginant que cela se produisait dans une branche qui n'a rien à voir, l'Éducation nationale, tous métiers confondus. Comme il y a un million de salariés, c'est facile. Ça donnerait environ 2 600 accidents mortels en quinze ans, soit près de 200 par an.

Marion — Pendant la première audience, en 2019, les deux boîtes n'ont pas arrêté de se renvoyer la balle. C'en était indécent. On a entendu la même rengaine en appel en septembre 2021.

Fanny — **En 2019, Carrard Services et Cristal Union** ont été déclarés coupables d'homicides et blessures involontaires ainsi que de manquements aux obligations de sécurité, et leur responsabilité a été reconnue partagée, avec une amende de 100 000 euros chacun. Les deux chefs d'établissement ont écopé de six mois de prison avec sursis et de 15 000 euros d'amende. Les entreprises ont aussi été condamnées à une mesure, apparemment assez rare, de mise sous surveillance pendant deux ans. Au moins quelqu'un allait mettre le nez dans leurs affaires. Mais elles ont fait appel, sans doute à cause de cette mesure, qui les embêtait peut-être plus que le reste.

Marion — C'est à se demander si ce n'est pas fait exprès. Si le procès avait eu lieu dans les deux ans, on connaissait le dossier par cœur, on avait la tête dedans. Là, forcément, c'est devenu plus flou.

Fanny — Je le vis comme une injustice, peut-être pire que l'accident. Soit on se dit qu'on n'aura jamais gain de cause, et on lâche ; soit on combat. Je préfère me battre.

Marion — La première audience avait duré toute la journée. Une éternité. Un tribunal, c'est froid. Si on fait trop de bruit en pleurant, on sent qu'on dérange. C'est dur de devoir se taire et laisser dire des énormités. D'après l'Inspection du travail, Cristal Union n'avait pas de plan de prévention complet, n'a donné aucune formation adéquate à la sécurité (1). Carrard Services ne formait pas les intérimaires, n'avait ni moyen de communication d'urgence ni de dispositif de secours en cas d'évacuation. Mais ils ont quand même trouvé le moyen de débattre pour savoir pourquoi Arthur et Vincent n'avaient pas travaillé en corde tendue, c'est-à-dire suspendus à leur corde, dans le vide, au lieu de marcher sur le sucre. Julien, le cordiste formateur qui a témoigné, l'a pourtant bien expliqué : s'il met un coup de pioche en étant en suspension, le cordiste tourne sur lui-même. « Être en appui sur la matière, c'est indispensable », a expliqué Julien.

Fanny — En appel, le directeur de Cristal Union a pris six mois de prison avec sursis et 15 000 euros d'amende. Le directeur de Carrard Services a été relaxé. Les deux entreprises ont été condamnées à 100 000 euros d'amende chacune. La mise sous surveillance de deux ans a été levée. 🙄

(1) Les entreprises contestent ces affirmations, l'avocat de Cristal Union accusant l'Inspection du travail d'« inexactitudes ».

« Pendant la première audience, en 2019, les deux boîtes n'ont pas arrêté de se renvoyer la balle. C'en était indécent. »